

EDITION PHILIPPE CAILLARD

78200 - Fontenay Mauvoisin - tél: 01 34 76 51 30 - fax: 01 34 76 57 09 - SARL 64000

euros

Edition Philippe Caillard - RC 7803B 335 094 595 - APE 221 A

A l'intention des responsables-partitions et des trésoriers de chorales :

Consultez Internet :
edition.com

E-Mail : [vpc@caillard-](mailto:vpc@caillard-edition.com)

www.caillard-edition.com

Notre catalogue y figure ainsi que la reproduction et le son (si vous avez une *carte son*) de la première page d'une partie des titres (environ 200) ; vous y trouverez aussi des renseignements et des documents divers : activités chorales, concerts, cours, stages, conseils d'interprétation, dernières nouvelles...

Expéditions (important) :

Veillez noter que le logiciel qui nous est imposé par *La Poste* ne nous permet pas d'expédier des partitions ailleurs qu'à l'adresse d'expédition que vous nous avez donnée en prenant votre adhésion.

Règlements : veuillez noter au verso du chèque votre **code client** et votre **numéro de facture**, ou bien joignez le papillon détachable de cette facture. Nous recevons parfois des chèques de règlement sans aucune autre indication que le nom du titulaire figurant au recto, nom qui n'est pas celui de l'adhérent, ce qui entraîne une impossibilité d'identification, des rappels de factures ou une impossibilité d'expédition.

Veillez aussi ne pas oublier les **frais de port** lorsque vous réglez à l'avance ou lorsque vous faites établir un bon de commande par un conservatoire ou une mairie.

Précisions à nous donner pour les commandes :

Edition Philippe Caillard : code client, auteur, titre, référence, nombre de partitions. Délai d'expédition : 2 jours minimum.

Autres éditions : code client, auteur, titre, référence si possible, nombre de partitions, éditeur, adresse de l'éditeur s'il ne s'agit pas d'un des grands éditeurs européens. Délai d'expédition : 2 semaines pour les plus rapides, 2 à 3 mois pour un petit nombre

d'éditeurs, pour cause de réimpression ou de lenteur de l'éditeur, bien que nous soyons un revendeur prioritaire.

S'il s'agit d'œuvres peu connues d'éditions étrangères peu courantes (il y en a des centaines), expédiez nous aussi la photocopie de la première page, cela peut vous éviter bien des erreurs : nombreux sont les auteurs qui ont écrit plusieurs *Ave Maria*, *Tantum ergo*, *Ave verum*, etc. La tonalité ne suffit pas toujours à identifier une courte pièce, car l'éditeur l'a peut-être transposée pour en faciliter l'exécution par les chorales d'amateurs. Même des œuvres importantes peuvent se trouver dans des versions différentes : la *Messe de Minuit* de M.A. Charpentier existe en la mineur (très tendue pour les voix élevées) et en sol mineur (la plus couramment exécutée).

En ce qui concerne les commandes de chansons populaires et contemporaines harmonisées :

Indiquer : votre code client, l'auteur de la chanson (chanson contemporaine), l'harmonisateur (une même chanson peut être harmonisée par plusieurs arrangeurs différents), le nombre de voix, le titre, la référence si possible, le nombre de partitions commandées, l'éditeur, l'adresse de l'éditeur s'il ne s'agit pas d'un des grands éditeurs européens

En ce qui concerne les commandes d'œuvres avec orchestre

Le **Conducteur** (appelé aussi *Direction* ou *Partie de Direction*) est la partition nécessaire à celui qui dirige une œuvre avec orchestre ; il contient l'intégralité de l'œuvre : chaque voix et chaque instrument y figure sur sa propre portée.

La **Partition de poche** est un conducteur de si faibles dimensions qu'il n'est guère utilisable pour diriger.

Le **Chant et piano** est une partition qui présente l'ensemble des parties vocales (soli et chœur), mais dans laquelle les parties instrumentales ont subi une *réduction* telle qu'elles figurent seulement sur les deux portées d'une partition pour piano (qu'un organiste peut éventuellement modifier pour l'adapter à son instrument). C'est la partition qui sert au chef de chœur, au pianiste accompagnateur et aux solistes. Elle peut aussi être utilisée par les chanteurs de la chorale.

La **Partie de chœur** est celle qu'utilisent les choristes : on y trouve, comme dans les œuvres *a cappella*, les différentes voix de la polyphonie. Certaines vieilles éditions proposent parfois des *voix séparées*, ce qui oblige à faire le compte exact des sopranos, altos, ténors et basses...

Le **Matériel d'orchestre** se compose des différentes partitions réservées aux instrumentistes :

Le **Quatuor** de l'orchestre se compose des quatre cordes : les *Violons 1 & 2* (*VI & V2*), l'*Alto* appelé aussi *Viola* (*Va*) pour éviter l'ambiguïté avec la voix d'alto, et le *Violoncelle* (*Vc ou BC*) appelé aussi *Cello*, ou *Basso Continuo*, auquel s'ajoute la *Contrebasse*, appelée aussi *Basse*, qui joue généralement la même partie que le violoncelle, mais à l'octave grave.

Pour commander le **Matériel de cordes**, il est nécessaire de connaître la composition de l'orchestre : deux instrumentistes suivent sur une même partition ; il faut donc une partition pour un ou deux instrumentistes, deux pour trois ou quatre instrumentistes, *etc.* et ne pas oublier que les bassistes ne peuvent pas suivre sur la partition de violoncelle, car ils jouent debout.

L'Harmonie de l'orchestre se compose des bois, des cuivres et des timbales ; ce sont des instruments solistes qui ont chacun leur propre partition ; elles sont regroupées en un lot unique appelé également *Harmonie*. Il arrive parfois que les cordes soient aussi regroupées en un lot (*set*) indissociable composé d'une partition pour chaque instrument.

Beaucoup d'œuvres du XVII^e et du XVIII^e siècles n'ont pour soutien instrumental que le **Basso Continuo** (*BC*) ou *Continuo*. Cette *Basse Continue* est une ligne mélodique ininterrompue, le plus souvent à l'unisson de la voix la plus grave de la polyphonie ; on la confie généralement au Violoncelle, doublé éventuellement par la Contrebasse ; on peut aussi la confier au Basson. Pour compléter le soutien instrumental, le *Positif* (petit *orgue* sans pédalier) et/ou le *Clavecin* (*cembalo*) jouent cette même ligne mélodique ; l'instrumentiste y ajoute des accords conformes à ceux de la polyphonie, accords parfois indiqués par des chiffres ; c'est ce qu'on appelle *réaliser à vue* le continuo. Certaines partitions comportent une *réalisation* imprimée qui figure sur le conducteur ou la partie d'orgue. Il est souvent possible d'exécuter *a cappella* une œuvre écrite avec continuo et réciproquement.

Pour un orchestre dont la composition serait de 4 *Violons 1*, 3 *Violons 2*, 2 *Altos*, 1 *Violoncelle*, 1 *Contrebasse*, 1 *Flûte*, 1 *Hautbois* et 1 *Basson*, il faudrait donc commander 2 *VI*, 2 *V2*, 1 *Va*, 2 *BC* (1 pour le violoncelle et 1 pour la contrebasse), 1 *harmonie* et 1 *orgue* (ou un second conducteur lorsque la partie de continuo y est réalisée et n'existe pas séparément).

Il faut y ajouter le *Conducteur* pour le chef d'orchestre, des *Chant et piano* pour le chef de chœur, le pianiste et les solistes.